

Rapport de la sous-commission des comptes 2017

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres: Monsieur Patrick Jobin PS, rapporteur
 Madame Monique Erard Les Verts
 Monsieur Christophe Ummel PLR

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 mars 2018 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, et des chefs de services suivants :

- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (adjoint au chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des espaces publics
- Centres 860 : Cap Baptiste Develey (commandant) pour la Sécurité publique
- Centres 870, 871, 872, 875, 876, 877 et 878 : Lt col Thierry König (commandant) pour le SIS
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur) pour les Forêts, l'Administration des travaux publics et les Services industriels

Remarques générales

Le chef de dicastère excuse MM. Denis Cattin et Joseph Mucaria et indique que la présentation des comptes sera suivie de la visite du centre des travaux publics. Il relève également que ce sont les premiers comptes qu'il présente avec les espaces publics dans son dicastère.

L'effort de maîtrise des charges est maintenu. En effet, sur le dicastère dans sa globalité, le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 20.6 mios et, au final, on arrive à CHF 19.9 mios.

Espaces publics : le résultat présente un excédent de charges supérieur au budget de CHF 437'000.- qui s'explique principalement par l'enlèvement de la neige qui a été plus important que prévu (+CHF 649'000.- par rapport au budget), en raison des fortes chutes en fin d'année.

La fusion des services est maintenant terminée et l'on se trouve dans une phase de stabilisation. Les collaborateurs doivent s'habituer à la nouvelle manière de travailler ainsi qu'aux nouvelles techniques. Cette réorganisation permet d'être plus efficace et de bénéficier d'une main-d'œuvre plus importante lors de pics d'activité.

L'organigramme du service a été revu, avec la définition de 9 secteurs avec un responsable à la tête de chacun d'eux. Quelques différences de mode de fonctionnement entre les divers services antérieurs doivent encore être aplanies.

Le voyer-chef partira prochainement en retraite et son adjoint reprendra son poste. Le service est à la recherche d'un nouvel adjoint.

La manière de prendre en compte les heures en fonction du centre financier est complexe. Un processus d'automatisation partielle devrait simplifier cette opération, afin que l'imputation des charges du personnel, dans les différents centres financiers, soit la plus précise possible.

Sécurité publique : augmentation de l'excédent de charges, en raison de l'engagement des nouveaux collaborateurs de la brigade auxiliaire, qui n'a pas pu être réalisé en début d'année comme le prévoyait le budget, mais durant l'été et finalisé en automne. Comme ces postes génèrent plus de recettes par les amendes qu'ils ne coûtent en charges de personnel, un excédent de charges est constaté.

Energies : nette amélioration en raison de la bonne marche des affaires de Viteos. Le million de francs de revenus supplémentaires compense quelque peu les augmentations de l'excédent de charges ci-dessus.

205 – Forêts

Les forêts sont gérées par la ville du Locle depuis 13 ans. Elle fait de gros efforts pour réduire les coûts. Le résultat est meilleur que budgété et que les comptes 2016. La correction pour le trop payé de CHF 6'500.- a été faite.

Suite à la tempête de janvier, beaucoup d'arbres sont couchés voire cassés. Le nettoyage est en cours. Les forestiers sont inquiets, car les gens ne respectent souvent pas le périmètre de sécurité délimité. C'est un métier dangereux, particulièrement dans la situation actuelle où les coupes sont difficiles. D'ailleurs, pour la SUVA, le monde forestier fait l'objet d'une branche spécifique.

Les comptes sont sensibles au taux du franc suisse vis-à-vis de l'euro, puisque la majorité des bois sont vendus en France. Dès lors, si la tempête a causé de gros dégâts en France, le prix du bois baissera plus sensiblement. Globalement, la situation du marché du bois est morose.

700 – Administration des travaux publics

Le Service a été renommé pour une meilleure compréhension. Il s'appelle depuis le 1^{er} janvier 2018 "Administration des infrastructures".

708 – Service des espaces publics

Ce chapitre contient exclusivement les charges du personnel pour l'ensemble du service. Les coûts ont été maîtrisés, malgré les difficultés à assurer les prestations supplémentaires que demandent souvent les aménagements urbains, les nouveaux tronçons de route et les attentes grandissantes de la population. Un immense effort a été consenti avec la baisse de 8.6 EPT depuis la fusion en 2016.

La moyenne d'âge dans le service est sensiblement plus élevée que la moyenne. 14 à 15 personnes partiront à la retraite ces prochaines années.

Lors de l'engagement de l'adjoint actuel au voyer-chef, à l'époque du service de la voirie, il avait été décidé qu'aucun adjoint ne serait engagé au départ du voyer-chef. Cependant, avec la fusion des services, la situation a sensiblement changé et cet engagement est absolument nécessaire, l'organisation générale des travaux publics de l'époque ayant également été profondément modifiée, avec des tâches accrues pour le service des espaces publics. Les compétences demandées pour le futur adjoint au voyer-chef sont dès lors importantes, il faut savoir diriger des travaux, des chantiers, gérer des équipes, maîtriser les travaux routiers, les marchés publics, etc. C'est un travail qui demande des connaissances administratives et de terrain.

710 – Voirie - frais d'entretien

La grosse différence par rapport au budget dans l'imputation des frais de personnel est compensée dans d'autres centres. Elle est due au fait que l'imputation des heures des employés par centre financier n'est pas encore optimale et doit encore être affinée.

L'augmentation importante dans le compte 31010550 "Marchandises et objets pour revente", par rapport au budget, est due à l'achat en grande quantité des bordures et divers autres matériaux. Cette différence est

compensée par des recettes équivalentes au 42500000. Des efforts sont faits pour conserver le patrimoine en bon état par un entretien régulier, malgré les moyens financiers limités, afin de limiter les besoins d'investissements lourds.

Le compte 31410010 "Entretien routes et chemins" est également plus élevé que le budget et les comptes 2016 pour cause de fortes dégradations des routes.

Il faut savoir que les chasse-neige peuvent sortir sans poser la planche. Il s'agit de sorties de contrôle puisque les conditions ne sont pas les mêmes partout sur le territoire de la Ville. En effet, on observe une modification du climat. Il y a 10-15 ans, on avait partout de la neige, maintenant la limite pluie-neige se situe aux environs de 900-1'100 m. On peut donc avoir de la pluie sur le POD et de la neige à la rue du Nord. De plus, la population est exigeante au niveau du déneigement.

Le compte 49100000 "Prestations de services" présente une différence avec le budget, car au moment de son établissement, le tonnage transporté par le secteur voirie au profit de la déchetterie ne peut qu'être estimé. Dans les comptes, il s'agit du résultat effectif. De plus, depuis juillet 2017, la déchetterie dispose d'un compacteur de déchets à rouleau qui compacte plus, ce qui induit moins de trajets et plus de poids transporté. On trouve la contrepartie au centre 727 / compte 31300900 "Elimination des déchets", qui est plus de CHF 80'000.- en dessous du budget. L'achat de ce compacteur a donc été un bon investissement.

711 – Enlèvement de la neige

On constate une augmentation importante des coûts par rapport au budget en raison de la rigueur de l'hiver. A mi-décembre 2017, la hauteur de neige cumulée depuis le début de l'hiver dépassait déjà l'ensemble des chutes de l'hiver précédent. Pour rappel, les estimations budgétaires sont faites sur une moyenne de 5 ans pour éviter de trop gros écarts.

Des machines ainsi que deux véhicules ont connu de lourdes pannes.

Les frais de main-d'œuvre ne sont pas liés proportionnellement à la quantité de neige cumulée. Il peut, par exemple, y avoir peu de neige mais beaucoup d'heures effectuées pour le salage. De même, une succession d'épisodes neigeux sur une courte période impliquera beaucoup de transport de neige, contrairement à des chutes de neige réparties tout au long de l'hiver.

715 – Ateliers

Les dépenses sont limitées. Les frais de carburant, compte 31010500, ne sont pas imputés sur le chapitre 711 car il est difficile d'estimer ce qui est utilisé pour chaque travail. Les machines, le parc d'engins et de véhicules vieillissant demandent beaucoup plus d'entretien. Le nouveau matériel est beaucoup plus efficace. Une fraiseuse de 1991 devra être remplacée prochainement, car elle est en dessous des normes actuelles et consomme beaucoup pour peu d'efficacité. De plus, elle tombe souvent en panne. Tous les secteurs de la Ville, à l'exception notable du SIS pour des raisons d'éloignement géographique, se servent en carburant à la station-service, avec une clé. Une refacturation est ensuite faite aux services concernés. Les chiffres du budget sont remis par les services.

725 – Déchets des personnes physiques

Selon la loi sur les déchets et la réglementation communale, le financement des déchets des ménages est assuré par une part d'impôts (20% des coûts après réduction des recettes), de la ristourne de la taxe aux sacs et de la taxe de base ménage. Un nouveau concept MemoDéchets a été lancé en 2017. Il s'aligne sur les autres communes et permet d'unifier la communication au niveau cantonal. A terme, la Ville devrait économiser CHF 25'000.-. Le service est toujours en recherche d'économies.

La ristourne de Vadec sur les sacs à ordures, compte 42600250, est plus importante que budgétée grâce à la bonne gestion de cette société. Un montant de CHF 125'000.- a été prélevé sur la réserve, car le montant de la taxe de base ne couvre plus les frais. L'augmentation du nombre de conteneurs induira une augmentation des amortissements du matériel. Il avait été prévu de poser 80 conteneurs enterrés par année, alors que seuls 22 ont été posés en 2017 en raison des oppositions aux permis de construire des conteneurs qui sont fréquentes et qui bloquent l'exécution des travaux.

726 – Déchets des entreprises

Le compte est autoporteur et au même niveau que l'année passée. La libéralisation partielle du marché des déchets des entreprises créera des défis, puisque les entreprises de plus de 250 personnes échapperont à notre monopole. Les coûts fixes risquent ainsi d'être répartis sur un nombre plus restreint d'entreprises, avec des effets indirects sur les coûts pour les personnes physiques.

727 – Déchetterie intercommunale

Les coûts sont moins élevés, puisque le compacteur apporte des améliorations notables. Les agents sur place sont confrontés à des situations conflictuelles avec les usagers. Une formation en accueil du public leur a été donnée et un suivi est assuré. Les infractions aux directives sont maintenant sanctionnées par une amende.

730 –Espaces verts

Ce secteur fonctionne très bien. La fusion avec la voirie et le cimetière est très bénéfique. Les jardiniers travaillent maintenant tous ensemble ce qui permet une meilleure gestion des pics d'activité.

735 – Centre horticole

Une promotion du magasin est prévue pour améliorer les recettes dès 2018.

740 – Cimetière et centre funéraire

Des solutions pour limiter l'entretien sont toujours recherchées. La conception actuelle avec des copeaux de bois entre les tombes nécessite un désherbage régulier. Avec une surface verte, l'entretien serait peut-être facilité.

860 – Sécurité publique

On constate un écart par rapport au budget en raison du retard dans l'engagement des auxiliaires. Pour le limiter au maximum, le service a veillé à ce que le mandat d'externalisation des commandements de payer n'entre pas en vigueur avant que les engagements ne soient réalisés, de manière à générer des recettes avant de créer de nouvelles dépenses.

La brigade d'intervention sanctionne toutes les infractions qui font l'objet d'amendes tarifées (vitres mal dégivrées, équipements des véhicules non conformes, téléphone au volant, etc.). Les revenus sont générés par moins de cas, mais de gravité plus élevée, donc avec des montants d'amende plus chers. La LPol 2008 était plus axée sur la circulation routière. La LPol 2015 charge la sécurité publique d'un spectre de missions nettement plus étendu.

La mise en fourrière a été réduite, car elle posait des problèmes logistiques, mobilisait des agents pour quelques cas et coûtait cher pour

une efficacité relative sur le terrain. Lors des alarmes des deux derniers hivers, des amendes d'ordre ont été systématiquement délivrées aux conducteurs ne respectant pas les mesures hivernales. Actuellement, le nombre d'amendes émises lors de chaque sortie est en moyenne de 200 alors que les premières nuits, elles étaient de 400. On constate donc une prise de conscience des automobilistes, alors que ce phénomène n'était pas relevé avec les mises en fourrière, car le nombre de personnes touchées était moins important. Avec la nouvelle manière de procéder, l'effet pédagogique souhaité a été atteint. Les mises en fourrière sont maintenues lorsque le parage bloque le déneigement.

Au niveau des biens, services et autres charges d'exploitation, des efforts sont faits pour limiter les coûts.

Le compte 42400210 "Prestations services, place stationnement" représente les revenus générés par les autorisations délivrées aux artisans, principalement, pour les facilités de stationnement en zone bleue.

Les redevances pour l'occupation du domaine public sont en forte augmentation principalement en raison d'un très gros chantier. La facturation des manifestations a quelque peu été modifiée et le suivi des échafaudages et dépôt de bennes a été plus pointu grâce aux agents en nombre sur le terrain.

870 – Défense incendie région

La situation est complexe car les activités dépendent de diverses entités. Le fonctionnement de la région donne satisfaction. Les charges de personnel sont inférieures d'environ CHF 100'000.- par rapport au budget car il a été difficile de recruter.

871 – Service ambulancier

Toujours des difficultés de recrutement. La quote-part issue de la mutualisation des coûts au niveau cantonal est légèrement plus basse que prévu.

875 – Prévention incendie

Rien de particulier à signaler.

876 – Service du feu

Les coûts ont diminué, mais la part à charge de La Chaux-de-Fonds a augmenté en raison de l'augmentation relative du nombre d'unités de risque à La Chaux-de-Fonds par rapport au reste des Montagnes, notamment en raison de la construction de nouveaux bâtiments.

877 – Service de sauvetage

Ce compte correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes est proportionnelle à la population.

878 – Secours routier / hydrocarbures / chimique / Grimp

Le coût est mutualisé au niveau cantonal.

880 et 890 – PCi

Le centre financier 880 constitue la part de la Ville. Le montant par habitant reste inchangé à CHF 14.-.

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes (OPCMN) et dépend des directives cantonales. La charge du personnel est inférieure en raison du renoncement à réengager un 4^{ème} officier. En effet, le poste de remplaçant du commandant n'a pas été repourvu en 2017. Une réforme au niveau cantonal est en cours et cette situation sera certainement pérennisée.

902 – Services industriels

Le passage au LED permet de diminuer la consommation pour ce qui est de l'éclairage public. Le mandat de Viteos est inférieur au montant budgété car des efforts sont faits par cette société pour réduire ses coûts. La redevance pour l'utilisation du domaine public va baisser, avec l'acceptation de la nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. Dès 2018, la Ville perdra CHF 500'000.- par année durant 3 ans.

En revanche, une ristourne nouvelle de 1% sur les ventes de gaz a été négociée avec Viteos. Nous avons obtenu les mêmes conditions que les autres communes du canton. Instituer une redevance dans ce domaine n'était pas possible du point de vue légal.

Le dividende effectivement versé par Viteos est de 6% alors qu'il était budgété à 4%, comme les années précédentes.

911 – Eaux - réseau

Le compte est autoporteur. Le mandat d'exploitation de Viteos est inférieur de 12% à ce qui était budgété.

Au groupe 35, une attribution à la réserve a été faite. Celle-ci s'élève maintenant à CHF 2.3 mios. La crainte de devoir augmenter le prix de l'eau s'éloigne. Les travaux pour l'induction avancent bien. La galerie de Jogne est percée et les conduites ascensionnelles vont être réalisées. La 3^{ème} étape concerne la station de traitement des Moyats.

Le rapporteur de la sous-commission
Patrick Jobin